



## Mention de ma maladie sur le certificat médical

Par **dalina**, le **30/04/2008** à **14:48**

Je suis Algérienne d'Oran et je compte me marier avec un homme (Français) qui va venir très bientôt à Oran pour célébrer notre mariage on m'a dit qu'il faut passer par un médecin légal pour ça, je vous informe que je suis séropositive et mon futur mari ne le sait pas mais il est au courant de ma maladie et il m'accepte tel que je suis. Le problème qui se pose c'est que on m'a dit que sur le certificat délivré par le médecin légal il va mentionner ma maladie, et ce certificat je vais le déposer au consulat avec mon futur époux pour qu'il nous délivre un CCAM? et par la suite je pourrais demander mon visa. Je voudrais savoir si c'est vrai que ma maladie va être mentionnée sur le certificat? et si c'est le cas est-ce que ça va me poser un problème au niveau du consulat pour l'obtention de mon visa? et est-ce que c'est vrai que ils vont me faire courir pour ça? Merci de me répondre en urgence car je suis perdue et je ne sais pas quoi faire. J'ai eu même l'idée dans ma tête de tout laisser tomber parce que je ne veux pas faire souffrir cet homme car c'est un homme bien que je suis follement amoureuse de lui et je ne veux pas qu'il souffre avec moi. C'est pour cette raison que je suis venue sur ce site pour que vous m'orientiez et me dire quoi faire?.